



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 25 juin 2019



Législature 2016 - 2021

Communiqué de la Municipalité N° 25

Rolle, le 17 juin 2019

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 25 juin prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Le risque de prolifération des tiques a été porté sur l'ensemble du territoire national, avec une recommandation de vaccination pour les personnes à risques (jardiniers, employés de voirie etc.). L'offre a été proposée au personnel communal concerné, à titre gracieux, sachant que chaque vaccination reviendra à Fr. 230.— à la Commune.

2. Augmentation du prix du gaz

Le 1^{er} juillet 2017, dans le but de limiter l'attribution annuelle à la réserve, forte de Fr. 8.05 millions au 31.12.2017, le kWh passait de 6.5 à 5 cts. A fin 2018, ensuite d'un prélèvement de Fr. 328'384.— (année déficitaire suite à une baisse de consommation et une hausse du prix d'achat aux SIL, et des travaux sur le réseau) dite réserve s'établissait à Fr. 7.72 millions. La Municipalité a dès lors décidé d'adapter d'un centime le prix du kWh au 1.07.2019, pour le porter à 6.5 cts HT, se référant ainsi aux tarifs pratiqués dans la région et à la nécessité de tendre à un meilleur équilibre budgétaire. Il convient de préciser à cet égard que, contrairement à la pratique observée à Rolle jusqu'ici, la réserve de gaz ne constitue pas un compte affecté ; les sommes y relatives peuvent être attribuées au ménage communal.

3. CarPostal – remboursement d'indemnités de transport Green Bus Rolle

Par lettre du 26 février, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) communiquait les résultats de la révision approfondie des comptes de CarPostal Suisse SA, effectuée par l'Office fédéral des transports, sur les bénéfices réalisés entre 2007 et 2015 dans le transport régional de voyageurs ; des bénéfices en partie soustraits du secteur subventionné. Parmi les sommes rétrocédées, la Commune de Rolle a obtenu une somme de Fr. 346'380.35 pour le GBR.

4. **Plantation de chênes en faveur du grand capricorne et du lucane cerf-volant**

Par courriel du 9 mai, la Direction générale de l'environnement propose aux communes comprises dans le périmètre du contrat corridors, qui le désirent (charge à elles de le planter et de l'entretenir), un chêne de taille arbre-tige 18/20 durant l'année 2019. La Municipalité a répondu par l'affirmative, songeant au parc Veyrassat comme site d'accueil le moment venu (cet automne), en lien avec la construction du nouveau bâtiment Implenia ; à suivre.

5. **Analyse de la situation du programme de législature – finances communales**

La discussion tenue avec la COPAR (commission paritaire cantonale) le 15 mai dernier, a eu pour résultat une écoute ne durant au-delà de la présentation faite par M. Michel Deruaz, celle-ci ne suscitant aucune question de la part des membres de la commission... Si ce n'est l'information selon laquelle le dossier rollois serait traité prochainement. Un courrier a été envoyé à la COPAR le 17 mai pour « quittance » de la réunion. La Municipalité fait dès lors le constat, s'agissant du programme de législature, d'un gel à durée indéterminée des projets communaux listés, dans l'attente d'une embellie financière. Mais, dans l'intervalle, la responsabilité de la Commune est ou sera engagée dans différents plans de quartier et autres aménagements, dont la mise en séparatif de la route des Quatre-Communes qui constitue une priorité. Parmi d'autres projets, incontournables auxquels il faudra faire face le moment venu, car engageant d'autres collectivités à part Rolle, il convient de relever la jonction autoroutière en lien avec le PQ Gare Nord – Schenk, les nouvelles constructions scolaires sollicitées par ENJEU, ainsi que la part communale des containers enterrés de la place du Marché notamment, liés au bâtiment Implenia (Coop).

6. **La Bigaire, bassin de rétention du Famolens**

La Municipalité a été informée, par le chef de projet cantonal de la protection contre les crues, M. Varidel, que les subventions attendues de la Confédération (60 %) et du Canton (35 %), sur un crédit de Fr. 3.5 millions, seront prolongés au-delà de 2021. S'agissant du financement communal (5 % à charge de Rolle), et vérification faite auprès du Service des communes et du logement, l'autorisation accordée par le crédit voté en 2002 par voie de préavis au Conseil communal reste d'actualité, tant que les travaux annoncés restent conformes à ceux prévus dans le préavis, lequel comprenait 3 volets, dont un pour le bassin de rétention.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Denys Jaquet



Le Secrétaire

Pascal Petter